Rédaction de textes législatifs relatifs aux pêches côtières : une nouvelle formation en ligne est disponible !

Le Programme pêches côtières et aquaculture de la Communauté du Pacifique (CPS) a récemment mis en ligne un nouveau programme de renforcement des capacités axé sur la rédaction de textes normatifs relatifs aux pêches côtières, qui est destiné aux chargés des politiques et des affaires juridiques du secteur halieutique dans les États et Territoires insulaires océaniens. Cette formation a été élaborée en collaboration avec le Hastings College of the Law de l'Université de Californie (UC Hastings). Sa mise au point a été financée par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, dans le cadre du projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières.

Pourquoi cette formation ?

Depuis 2003 au moins, les États et Territoires insulaires océaniens soulignent la nécessité d'un appui juridique à la préparation et à la révision des textes normatifs relatifs aux pêches côtières dans les instances régionales, comme la Conférence des directeurs des pêches et la Conférence technique régionale sur les pêches côtières de la CPS[1]. Cette dernière offrait son assistance sous la forme d'actions de mentorat et de formation en présentiel dans le domaine juridique[2], jusqu'à ce que la pandémie de COVID-19 mette un terme aux déplacements au sein de la région Pacifique. Bien que les restrictions soient levées peu à peu, la mise en place d'ateliers en ligne – ou tout du moins hybrides – semble inévitable. Dans ce contexte, la CPS a le plaisir d'annoncer le lancement d'une nouvelle formation en ligne sur la rédaction de textes législatifs relatifs aux pêches côtières, qui vise à renforcer les capacités à l'appui d'une gestion efficace des pêches côtières.

Aperçu du contenu

La formation porte sur les techniques de rédaction et d'analyse des textes normatifs. Les participants découvriront notamment comment rédiger clairement et sans ambiguïtés, organiser des concepts de façon logique, et convertir des propositions stratégiques en textes normatifs. Cette formation en ligne combine différents supports d'apprentissage, tels que vidéos de cours, diaporamas, lectures recommandées, quizz, exercices ou devoirs, afin d'être aussi attractive que possible pour les participants. Elle nécessite de disposer d'une connexion à Internet et se compose de deux sessions de cinq modules chacune : La première session explore les bases de la rédaction juridique dans le domaine des pêches côtières, et peut être suivie en ligne sans nécessité d'un retour personnalisé de la part de la CPS ; la seconde session vise à guider les participants à travers le processus de rédaction, et nécessite un retour personnalisé de la part du personnel de la CPS.

Acquis d'apprentissage et évaluation

Après avoir suivi avec succès cette formation, les participants auront conscience de l'importance de rédiger clairement, maîtriseront la structure d'un texte législatif et pourront formuler un texte législatif en des termes clairs de manière à atteindre des objectifs stratégiques définis. Plus important encore, ils seront en mesure d'analyser et de revoir de façon constructive le fond et la forme d'un texte législatif et des documents explicatifs qui l'accompagnent, et de déterminer comment les améliorer.

Un atelier d'évaluation des compétences sera ensuite organisé pour permettre aux participants qui auront suivi l'ensemble de la formation en ligne de présenter leur travail et de partager leur expérience de la rédaction de textes normatifs avec leurs homologues.

Accès à la formation et durée

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez apprendre à rédiger des lois et des règlements sur les pêches côtières, ou si vous connaissez une personne intéressée. Nous diffuserons les informations d'inscription par les voies officielles de la CPS. Aucune connaissance préalable des pêches côtières ou de la législation n'est requise. La durée totale de la formation est estimée à 25 à 30 heures environ, mais les participants peuvent suivre chacun des dix modules en ligne à leur propre rythme. Ceux qui auront suivi la formation avec succès pourront participer à l'atelier d'évaluation, qui sera supervisé et animé par la CPS afin de garantir des échanges fructueux au sein de la région.

Pour plus d'informations :

Ariella D'Andrea, Conseillère juridique pour les pêcheries côtières et l'aquaculture, CPS
ariellad@spc.int

Solène Devez, Auxiliaire de recherche juridique (pêches côtières et aquaculture), CPS
solened@spc.int

Jessica Vapnek, Chargée de cours en droit, UC Hastings, Directrice associée des programmes internationaux
vapnekjessica@uchastings.edu

[1] Recommandation 4 du Plan stratégique en matière de gestion halieutique et de pêche côtière durable en Océanie, adopté par la troisième Conférence des directeurs des pêches de la CPS : « Que la CPS établisse un service juridique pour répondre à des demandes d'assistance de pays insulaires sur la législation relative aux pêches côtières. » (Troisième Conférence des directeurs des pêches/document de travail 7 p. 13 ; voir Recommandations de la troisième Conférence des directeurs des pêches, point 13).

[2] Guide de rédaction des textes normatifs relatifs à la pêche côtière et à l'aquaculture, par Alex Sauerwein, Ariella D'Andrea et Jessica Vapnek. Lettre d'information sur les pêches n° 164 (janvier–avril 2021).